



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-15-87 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Plan des affectations

Le plan des affectations, annexé au Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation *Résidentielle forte densité* à même une partie d'une aire d'affectation *Parc et espace vert*, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 24 octobre 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 DÉCEMBRE 2016